

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/075

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 18

SÉANCE EN DATE DU 19 JUIN 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 8 : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LE FESTIVAL DE FÉNÉTRANGE » POUR UN CONCERT LE 5 OCTOBRE 2019 AU CENTRE CULTUREL

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Gérard BERGANTZ, adjoint au maire, qui explique à l'assemblée qu'il est proposé de renouveler le partenariat avec l'association « Le Festival de Fénétrange » dans le cadre des 41^{ème} rencontres culturelles de Fénétrange, pour l'organisation d'un concert avec Sarah Nemtanu, violon et l'Orchestre Czech Virtuos dirigé par Eric Lederhandler au centre culturel de Sarralbe, samedi le 5 octobre 2019 à 18 h 00. Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture,

A l'unanimité des voix,

- autorise M. le maire à signer avec le représentant de l'association « Le Festival de Fénétrange » la convention de collaboration pour l'organisation de ce concert dont le coût total s'élève à 24 000 €,
- décide de verser une subvention d'un montant de 16 000 € à l'association « Le Festival de Fénétrange » pour l'organisation de ce concert,
- prend acte que les recettes de la billetterie relative au concert seront au bénéfice de l'association « Le Festival de Fénétrange »,
- prend acte que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal de 2019.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 21 juin 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 21 juin 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT